

209C1055
FR0000120404-FS0453

28 juillet 2009

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

1- Par courrier du 27 juillet 2009, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay S.à.r.l. (1) (2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 juillet 2009, le seuil de 10% des droits de vote de la société ACCOR et détenir individuellement, à cette date, 25 506 869 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 11,32% du capital et 10,31% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'acquisitions d'actions ACCOR et d'une réduction du nombre total de droits de vote de la société ACCOR.

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay S.à.r.l., la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColTime S.à.r.l. (3), et la société Legendre Holding 19 (4), agissant de concert, n'ont quant à elles franchi aucun seuil et détenaient de concert, au 22 juillet 2009, 65 844 245 actions ACCOR représentant 78 591 643 droits de vote, soit 29,23% du capital et 31,78% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ColDay S.à.r.l.	25 506 869	11,32	25 506 869	10,31
ColTime S.à.r.l.	17 276 085	7,67	30 023 483	12,14
Sous-Total Colony Capital	42 782 954	18,99	55 530 352	22,45
Legendre Holding 19	23 061 291	10,24	23 061 291	9,33
Total concert	65 844 245	29,23	78 591 643	31,78

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

" ColDay S.à.r.l renvoie aux déclarations faites par ColDay S.à.r.l, ColTime S.à.r.l et Eurazeo le 2 mai 2008, le 24 juillet 2008, le 24 décembre 2008, le 9 février 2009 et le 20 avril 2009 (6), aux termes desquelles elles ont indiqué qu'elles n'envisagent pas de prendre le contrôle d'ACCOR.

ColDay S.à.r.l., ColTime S.à.r.l. et Eurazeo précisent qu'elles n'envisagent pas de modifier significativement leur niveau de participation.

ColDay S.à.r.l ne demande pas, du fait du franchissement individuel du seuil de 10% des droits de vote d'ACCOR de représentation supplémentaire au conseil d'administration.

Le concert entre ColDay S.à.r.l, ColTime S.à.r.l et Eurazeo n'agit pas de concert avec des tiers vis-à-vis d'ACCOR."

3 - Par courrier du 27 juillet 2009, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColTime S.à.r.l. (2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 27 juillet 2009, le seuil de 10% des droits de vote de la société ACCOR et détenir individuellement 17 276 085 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 7,67% du capital et 7,37% des droits de vote de cette société (5).

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la conversion au porteur de 12 747 398 actions ACCOR.

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay S.à.r.l, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColTime S.à.r.l., et la société Legendre Holding 19, agissant de concert, n'ont quant à elles franchi aucun seuil et détiennent de concert, au 27 juillet 2009, 65 844 245 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 29,23% du capital et 28,07% des droits de vote de cette société (5), répartis de la manière suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ColDay S.à.r.l.	25 506 869	11,32	25 506 869	10,87
ColTime S.à.r.l.	17 276 085	7,67	17 276 085	7,37
Sous-Total Colony Capital	42 782 954	18,99	42 782 954	18,24
Legendre Holding 19	23 061 291	10,24	23 061 291	9,83
Total concert	65 844 245	29,23	65 844 245	28,07

(1) ColDay S.à.r.l. est contrôlée par les fonds d'investissement Colony Investors VIII, L.P. et Colyzeo Investors II, L.P., gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.

(2) Sur la base d'un capital composé de 225 252 850 actions représentant 247 296 090 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) ColTime S.à.r.l. est contrôlée par les fonds d'investissement Colony Investors VI, L.P. et Colyzeo Investors, L.P., gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.

(4) Contrôlée par Eurazeo SA.

(5) Sur la base d'un capital composé de 225 252 850 actions représentant 234 548 692 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(6) Cf. D&I 208C0828 du 6 mai 2008, D&I 208C1438 du 28 juillet 2008, D&I 208C2342 du 29 décembre 2008, D&I 209C0230 du 10 février 2009 et D&I 209C0551 du 21 avril 2009.